



SUIVEZ L'ACTUALITE DU CLUB :
FACEBOOK – SCAGOLF.ABBEVILLE
SITE - WWW.SCAGOLF

Abbeville, 16 Novembre 2018

**Chers membres, vous êtes convié à l'Assemblée Générale
Extraordinaire qui débutera à 17h00 au Club House
Le samedi 8 Décembre 2018.**

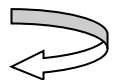
Ordre du Jour :

- Exposé sur les modifications pour conserver l'agrément ffgolf
- Modifications des statuts de l'Association
- Nom d'usage, modification éventuelle.
- Adoption d'une résolution pour un terrain.
- Divers

Procuration et informations complémentaires au verso

Qui peut voter ?

Seuls peuvent participer aux votes, les membres actifs et les membres d'honneur. Les membres actifs sont les membres de l'association licenciés à la Fédération Française de Golf et qui paient une cotisation annuelle au SCA Golf. Ils disposent d'un droit de vote lors des AG, s'ils sont majeurs, à jour de leur cotisation et ayant adhéré à l'association depuis plus de 6 mois.



Si vous ne pouvez assister à cette Assemblée :

Pensez à transmettre votre procuration au Secrétariat du SCA Golf. Pour faciliter le déroulement de cette assemblée, merci de bien vouloir retourner la procuration, si possible avant le **7 décembre**, à l'attention du secrétaire du SCA Golf.

Si besoin, il vous est possible de vous procurer un exemplaire de procuration sur www.scagolf.com ou au Club House.

----- à retourner au secrétariat du SCA Golf-----
AG EXTRAORDINAIRE DU SCA GOLF PROCURATION

Nom : **Prénom :**

Membre du SCA GOLF D'ABBEVILLE **donne pouvoir à :**

NOM : Prénom :

N° de licence : Date de naissance :

Pour me représenter lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et voter.

Date : Signature

Si nous étions amenés à organiser une autre AG à la suite de celle-ci, la convocation se ferait par affichage du Bulletin au Club House, et/ou par Email, et/ou et sur notre site internet www.scagolf.com

"Si le Quorum n'est pas atteint lors d'une Assemblée Générale, elle est convoquée à nouveau, à au moins 6 jour d'intervalle. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres. Présents ou représentés."

Cette convocation vous parvient par un des moyens prévus dans les statuts :

"La communication se fait par un des moyens suivants : site Internet de l'Association, courriel, Bulletin de l'Association, avis inséré dans la presse locale, SMS, simple lettre et tout autre moyen de communiquer."